

Conseil du tourisme

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme**

Band (Jahr): **5 (1922)**

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Association nationale pour le développement du tourisme

Cinquième Rapport annuel

comprenant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1922

A. Assemblée générale.

La cinquième *assemblée générale de l'Association nationale pour le développement du tourisme* s'est réunie à Olten, le 11 mai 1922, sous la présidence de M. le directeur *G. Kunz*, président du Conseil du tourisme.

M. A. Schätz (Berne) exerçait les fonctions de scrutateur; *M. Jaton* (Zürich), celles de secrétaire. La liste de présence comportait 56 membres et délégués représentant 560 voix.

Le *Rapport de gestion* sur l'exercice 1921, ainsi que les *comptes* de la même année furent adoptés. A l'occasion du premier, le projet de loi fédérale sur la circulation des véhicules automobiles et des cycles, ainsi que les formalités à l'entrée en Suisse, qui exposent les automobilistes à de fréquentes vexations, donnèrent lieu à une discussion nourrie.

M. A. Junod (Zurich), présenta un rapport sur «*L'organisation des institutions en faveur du tourisme à l'étranger et en Suisse*». Il s'attacha à démontrer que l'industrie touristique, plus que toute autre, exclut l'effort dispersé et commande *l'action collective*. La plupart des contrées de tourisme ont cherché à unifier leurs efforts dans le domaine de la propagande et de la publicité à l'étranger. C'est surtout le cas en Italie, en France, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Suède et en Suisse.

M. Junod résuma l'organisation touristique centrale de ces divers pays. Chez les uns, les offices nationaux sont des services administratifs du Gouvernement et sont rattachés à un ministère; ailleurs, comme en Suisse, ils ont le caractère d'institutions privées, tout en bénéficiant de l'appui financier et moral des autorités. Partout, ils s'efforcent de centraliser les forces et les organisations opérant dans le domaine du tourisme, tant à l'intérieur qu'à l'étranger.

M. Lucchini, représentant de la Ville de Lugano, fut nommé membre du Conseil du tourisme.

Les personnes qui suivent fonctionneront comme réviseurs des comptes de l'Office pour l'exercice 1922:

MM. Raaflaub, conseiller municipal à Berne et *Butticaz*, hôtelier à Lausanne. *Mr. le Dr. Jäger*, vice-directeur de l'Union de Banques suisses, à Zurich, a été nommé suppléant.

B. Conseil du tourisme.

Le *Conseil du tourisme* s'est réuni deux fois en 1922.

Dans la première séance, qui a eu lieu à Berne le 7 avril, il a adopté le rapport de gestion sur l'exercice 1921 et les comptes de cette année, puis il a entendu un rapport de *M. Junod*, directeur, sur la réorganisation de la division d'économie publique et de statistique et sur la répartition des travaux incombant à ce service.

La séance du 13 décembre a été occupée par un rapport de la direction sur l'activité de l'Office suisse du tourisme en 1922, ainsi que par l'établissement et l'adoption du budget pour 1923. A ce propos, l'attention a été attirée sur la situation financière de l'Office du tourisme, qui nécessite une augmentation des ressources, si la propagande à l'étranger doit être poursuivie. Au nombre des mesures éventuelles à prendre, il est prévu les suivantes :

- a) Augmentation de la subvention fédérale, l'avenir de l'hôtellerie et des entreprises de transports suisses étant intimement lié au mouvement des étrangers.
- b) Augmentation des subventions et des cotisations des membres.
- c) Institution d'un « timbre du tourisme » qui serait prélevé sur les notes des hôtels rattachés à la Société suisse des Hôteliers.

L'examen de ces propositions et les décisions qui devront suivre sont renvoyés à la prochaine séance du Conseil du tourisme, auquel le Comité de direction adressera préalablement un rapport.

C. Comité de Direction.

Le *Comité de Direction* a tenu en 1922 huit séances, dont quatre à Zurich, deux à Berne, une à St-Moritz et une à Olten. Au cours de ces séances toutes les questions importantes ayant trait à l'Office suisse du tourisme, au mouvement des étrangers, au trafic suisse et international, à la statistique du tourisme, ont été examinées. Parmi les objets ayant soulevé des discussions et donné lieu à des décisions, mentionnons les suivants :

- Réorganisation de la division de l'économie publique et de statistique.
- Représentation de l'Office suisse du tourisme à l'étranger.
- Expositions et Foires d'échantillons.
- Délégation d'un membre du Comité aux Etats-Unis.
- Adoption d'un projet d'affiche en faveur de la saison d'automne.
- Edition d'une affiche et d'une brochure relatives à la circulation des autocars postaux sur les routes alpestres.
- Ouverture d'un bureau temporaire de renseignements à Munich, pendant les représentations d'Oberammergau.
- Succursale de Lausanne.
- Edition du guide «Switzerland».
- Tarifs des chemins de fer fédéraux.
- Statistique des étrangers.
- Questions d'horaires.
- Police des étrangers.
- Réédition de la Carte du touriste en langue anglaise.
- Publication du «Swiss Travel Almanac».
- Réclame collective et générale.
- Participation à l'Exposition internationale d'hygiène à Strasbourg et à l'Exposition coloniale de Marseille.